

# Commune de PORTE-DES-BONNEVAUX

République française  
Département de l'Isère  
Canton de BIEVRE  
Arrondissement de VIENNE

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2025 PROCES VERBAL

### **Nombre de conseillers :**

En exercice : 21

Présents : 17

Votants : 20

Date de convocation : 18/11/2025

Le **Jeudi 27 Novembre 2025 à 19h30** le Conseil Municipal de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Porte-des Bonnevaux, sous la présidence de M. Alain MEUNIER, Maire.

### **Présents :**

BECK Maurice

COLLION Olivier

BERLIOZ Stéphane

LE DIVOUZET Magali

OGIER Christian

PIOLLAT Isabelle

BRUT Annie-Pierre

COUTURIER Sébastien

FANCHON Jean-Louis

MALJOURNAL Vincent

PAROT Aline (20h16)

TOURNIER-FILLON Jean-Paul

CAREZ Virginie (19h52)

CRETINON Françoise

HERICHER Aude

MEUNIER Alain

PILLOIX Patrick

### **Excusés :**

DIGAUD Paulette donne pouvoir à Mme LE DIVOUZET

BOUVIER Régis donne pouvoir à M. COLLION

SCIET Sylvie donne pouvoir à M. MEUNIER

PRIMAT Ludovic

Le quorum était atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h43.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil municipal.

Le Conseil Municipal désigne M. MALJOURNAL Vincent pour remplir cette fonction qui l'accepte.

### **Ordre du jour**

1) *Approbation du PV de réunion du 16 Octobre 2025 ;*

2) *Désignation du secrétaire de séance ;*

3) *Point financier*

4) *Point travaux*

5) *Délibérations à prendre :*

*FORET : Affouage 2024-2025*

*ADMINISTRATIF : Convention pour remplacement du kiosque à pizza*

*RESSOURCES HUMAINES : Mise en place du CET*

6) *Point téléthon*

7) *Questions et infos diverses*

### **Approbation du PV de réunion du 16 Octobre 2025**

Approuvé à l'unanimité.

### **Point financier**

Monsieur Christian OGIER annonce les chiffres des comptes arrêtés à la date du jour :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 228 365,62	1 336 615,48
Investissement	390 744,59	547 555,33
Dépenses globales	1 619 110,21	
Recettes globales	1 884 170,81	
Excédent	678 502,75	

### Point travaux

Monsieur Tournier-Fillon fait état des chantiers :

- Elagage finit
- Chemins Arzay à balayer
- Sel de déneigement a été commandé pour cet hiver : 2 palettes
- Travaux SDF de Nantoin : encore des soucis de chauffage malgré les travaux
- Prévoir à changer, début d'année 2026, la bâche de la réserve d'eau d'Arzay suite à rapport de l'expert, la garantie n'est plus valable et l'assurance ne prend pas en charge. Au préalable, un nettoyage et un élagage seront à prévoir : arbres morts, branches qui se trouvent au-dessus de la réserve d'eau.
- Une croix en pierre d'environ 1m40 a été trouvé par l'entreprise COUTURIER de Nantoin, il souhaite en faire don à la commune pour être replacer dans la commune de Nantoin (M. Beck se charge d'envoyer la photo aux élus du conseil municipal)

### Délibération n° 49– Affouage 2024-2025

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Porte-des-Bonnevaux étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier ;

Vu la nécessité de fournir aux habitants de la commune du bois de chauffage ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DESTINE le produit des coupes des parcelle n° 8 à Semons et n° 2 à Nantoin pour l'affouage 2024/2025,
- ARRETE le règlement d'affouage annexé à la présente délibération,
- ARRETE la liste annuelle des affouagistes à l'affouage sur pied 2024/2025, annexée à la présente délibération,
- FIXE le volume maximal des lots à 16 stères, ces lots étant attribués aux affouagistes par tirage au sort,
- FIXE le montant de la taxe d'affouage à 80 € / le lot,
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### Délibération 50 – Convention pour remplacement du kiosque à Pizza

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un projet de remplacement d'un distributeur automatique de pizzas sur la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX. Il apporte des explications sur le fonctionnement du distributeur de pizzas.

Ce distributeur sera géré par la société « PIZZ'ADRI », à l'emplacement de celui existant.

La société à l'origine du projet se chargerait du raccordement électrique, ainsi que de la réalisation d'un béton pour l'implantation. Elle verserait à la commune un loyer de 150 € par mois.

Monsieur le Maire présente le projet de convention, qui fixe les modalités de cette gestion. Cette convention est établie pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

Après en avoir délibéré, à 2 voix contre (dont un pouvoir) et 15 voix pour :

- Autorise le remplacement d'un distributeur automatique de pizzas, sur le domaine public, sur la commune déléguée de Commelle, moyennant un loyer mensuel de 150 € par mois,
- Autorise M. le Maire à signer la convention temporaire d'occupation du domaine public relative à ce dossier.

### Projet de délibération – Mise en place du CET

Monsieur FANCHON fait lecture du règlement du Compte Epargne Temps et du projet de délibération qui sera soumis au CST :

L'ouverture d'un compte épargne temps est possible pour les agents :

- Titulaires de la fonction publique territoriale à temps complet ou non complet.
- Fonctionnaires de la fonction publique hospitalière ou d'état en détachement.
- Contractuels de droit public.

Sont exclus du dispositif :

- Les fonctionnaires stagiaires (y compris les agents détachés pour stage). Pour les fonctionnaires stagiaires qui auraient acquis antérieurement des droits à congés au titre d'un CET, celui-ci est suspendu pendant la durée du stage.
- Les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique, et des assistants d'enseignement artistique.
- Les contractuels de droit privé (CUI-PEC, apprentis...).
- Les assistants maternels et assistants familiaux.
- Les contractuels recrutés pour des besoins saisonniers ou occasionnels.

#### Durée de service

L'agent doit être employé de manière continue et avoir accompli au moins une année de service.

Pour l'agent non titulaire, l'année de service doit avoir été accomplie de manière continue au sein de la commune de Porte des Bonnevaux.

#### Procédure

L'ouverture du compte épargne temps doit faire l'objet d'une demande écrite de l'agent adressée à M le Maire de Porte des Bonnevaux

Cette demande écrite fixe la date permettant de déterminer l'année civile au titre de laquelle le CET peut commencer à être alimenté.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**Que suite à l'avis de CST**, la collectivité autorise la création d'un compte épargne temps pour les agents, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026.

**Que** l'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### Point téléthon

- Le vendredi 5 décembre à 18h : fabrication des lanternes
- Samedi 6 décembre le repas du soir : pour l'instant environ 55 repas sont réservés

## Questions diverses

- Monsieur le Maire informe de la validation par le CDG 38 de la délibération sur la participation employeur à la mutuelle santé du 16/10/2025
- Calendrier des futurs conseil municipaux :
  - Jeudi 22 Janvier 2026 à 19h30
  - Mardi 24 Février 2026 à 19h30
- Vote du budget 2026  
Le choix est fait de ne pas voter le budget avant les nouvelles élections. Cependant, une préparation de la maquette budgétaire et une liste des travaux à prévoir seront réalisées
- L'apéritif de Noël avec les agents aura lieu le Jeudi 11 Décembre à 18h30 à la grange Bellevue. Prévoir que le même jour, il y aura la vente de la soupe, faite par l'école, au marché à partir de 16h30
- Informations Bièvre Isère :  
Suite à la commission des finances, aucune augmentation de tarifs ne sera prises en 2026 pour les abonnements eau et assainissement
- Repas des aînés dimanche 30 novembre 2025 :  
besoin de bénévoles pour la mise en place des salles le samedi 29 novembre 2025 au matin
- Spectacle de Noël des enfants de la Commune :  
le 12 décembre 2025 à la salle des fêtes de Commelle avec le père Noël et la distribution des brioches
- Distribution des colis des anciens : se rapprocher de Mme DIGAUD
- Invitation à l'AG de Semons la Culture le vendredi 28 novembre 2025

Pour des raisons comptables, la prochaine réunion est prévue le Jeudi 18 Décembre 2025 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h54.

	Signatures
Le Maire Alain MEUNIER	
Le Secrétaire de séance Vincent MALJOURNAL	